

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_A013-DE
Date de télétransmission : 21/02/2013
Date de réception préfecture : 21/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A013

OBJET : Habitat - Prise en compte de l'avis des communes - Projet de deuxième Programme Local de l'Habitat de la C.P.A. (2013-2018)

Le 14 février 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Hellot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MICHEL Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAN PHUNG CAU Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain - QUARANTA Alain suppléé par GRANIER Michel - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à GERACI Gérard - BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri - DECARA Yannick donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DEVESA Brigitte donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESSE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LICCIA Marcel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Eric - MATAS Henri donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Hellot - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel - BUCKI Jacques - CATELIN Mireille - CIOT Jean-David - CURINIER Erick - DEMENGE Jean - GACHON Loïc - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Jean Claude FERAUD

Thématique : Habitat

**Objet : Prise en compte de l'avis des communes - Projet de deuxième Programme Local de l'Habitat de la CPA (2013-2018)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne, après l'approbation du projet de 2ème PLH de la CPA, l'avis des communes sur le document avant la transmission à l'Etat et aux Personnes Publiques Associés.

1 – Rappel de la démarche et des décisions antérieures

L'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du programme local de l'habitat communautaire constituent l'une des compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération dans le domaine de l'équilibre social de l'habitat.

Le projet de deuxième Programme Local de l'Habitat, approuvé en Conseil de Communauté du 25 octobre 2012, est l'aboutissement de deux années de réflexion avec l'ensemble des partenaires.

Cette étape essentielle concrétise la maturité de l'approche en matière de politique globale de l'habitat pour l'avenir.

Il énonce les objectifs prioritaires mais surtout les actions communautaires et communales qui devront être réalisées pour répondre aux besoins en logements des habitants du pays d'Aix et en particulier des jeunes actifs.

Les documents d'urbanisme communaux devront donc s'y référer et intégrer les hypothèses de construction dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des POS/PLU.

La CPA pour sa part s'engagera sur ses objectifs prioritaires en mettant en place les financements nécessaires aux actions consensuelles cofinancées par les acteurs concernés.

La Commission Intercommunale de l'Habitat du 28 novembre 2012 a permis de présenter le bilan du premier PLH et les acteurs ont pu débattre sur le projet de PLH et des moyens nécessaires aux communes pour mettre en oeuvre le document.

A ce stade, le document a été soumis pour avis (deux mois) aux 34 communes membres de la CPA qui avaient jusqu'au 22 janvier 2013 pour délibérer sur le projet de PLH et énoncer les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place.

2 – Prise en compte des avis des communes sur le projet de deuxième PLH

Suivant le Code de la Construction et de l'Habitation, article R 302-9, « après avoir été arrêté, le projet de deuxième PLH est soumis par le président de l'EPCI aux communes membres et, s'il y a lieu, aux organes compétents chargés de l'élaboration du SCOT et des PLU. Les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des EPCI visés à l'alinéa précédent délibèrent notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du PLH. Faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable. »

Par lettre avec accusé de réception en date du 19 novembre, le Président de la CPA a demandé aux 34 maires de la CPA l'avis de leur conseil municipal sur le projet de deuxième PLH.

A ce jour, 14 communes ont répondu en nous transmettant officiellement leur avis :

- Aix-en-Provence, Lambesc, Meyrargues, Le Puy Sainte Réparate, Rognes et Le Tholonet. Ces communes donnent un avis favorable mais demandent des modifications de réactualisation des fiches communales,

- Bouc Bel Air, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Pertuis, Saint Cannat et Simiane Collongue donnent un avis favorable sans observation,

- Puylobier émet un avis très réservé avec les observations développées lors du Conseil communautaire du 25 octobre 2012.

Pour les 20 autres communes, leur avis est donc réputé favorable.

L'intégralité des avis sera remis à Monsieur le Préfet.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES AVIS RECUEILLIS

| COMMUNES | REPONSE | DATE CONSEIL MUNICIPAL | MODIFICATIONS |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Aix-en-Provence | Favorable | 28 janvier 2013 | oui |
| Beaurecueil | Implicitement favorable | | |
| Bouc Bel Air | Favorable | 20 décembre 2012 | non |
| Cabriès | Implicitement favorable | | |
| Châteauneuf-le-Rouge | Implicitement favorable | | |
| Coudoux | Favorable | 10 décembre 2012 | non |
| Eguilles | Favorable | 17 décembre 2012 | non |
| Fuveau | Favorable | 19 décembre 2012 | non |
| Jouques | Implicitement favorable | | |
| La Roque-d'Anthéron | Implicitement favorable | | |
| Lambesc | Favorable | 20 décembre 2012 | oui |
| Puy Sainte Réparate | Favorable | 15 décembre 2012 | oui |
| Le Tholonet | Favorable | 14 janvier 2013 | oui |
| Les Pennes-Mirabeau | Implicitement favorable | | |
| Meyrargues | Favorable | 13 décembre 2012 | oui |
| Meyreuil | Implicitement favorable | | |
| Mimet | Implicitement favorable | | |
| Pertuis | Favorable | 18 décembre 2012 | non |
| Peynier | Implicitement favorable | | |
| Peyrolles-en-Provence | Implicitement favorable | | |
| Puylobier | Très réservé | 10 décembre 2012 | non |
| Rognes | Favorable | 19 décembre 2012 | oui |
| Rousset | Implicitement favorable | | |

| COMMUNES | REPOSE | DATE CONSEIL MUNICIPAL | MODIFICATIONS |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|---------------|
| Saint-Antonin-sur-Bayon | Implicite-ment favorable | | |
| Saint Cannat | Favorable | 11 décembre 2012 | non |
| Saint-Estève-Janson | Implicite-ment favorable | | |
| Saint-Marc-Jaumegarde | Implicite-ment favorable | | |
| Saint-Paul-lès-Durance | Implicite-ment favorable | | |
| Simiane Collongue | Favorable | 18 décembre 2012 | non |
| Trets | Implicite-ment favorable | | oui |
| Vauvenargues | Implicite-ment favorable | | |
| Venelles | Implicite-ment favorable | | |
| Ventabren | Implicite-ment favorable | | |
| Vitrolles | Implicite-ment favorable | | |

A la suite de son adoption par le prochain Conseil de Communauté, il sera soumis aux observations des acteurs locaux au premier rang desquels se trouvent l'Etat, la Région et le Département mais aussi à tous ceux et à toutes celles qui participent à l'acte de construire.

3 – Proposition de modification du document avant son envoi à Monsieur Le Préfet

Considérant les avis émis par les communes il est proposé d'apporter toutes les modifications demandées par les communes au projet de PLH.

Concernant AIX EN PROVENCE, les modifications souhaitées ont été apportées page 80.

Concernant LAMBESC, les modifications souhaitées ont été apportées page 91.

Concernant MEYRARGUES, les modifications souhaitées ont été apportées pages 139 et 140.

Concernant LE PUY SAINTE REPARADE, les modifications souhaitées ont été apportées pages 133 et 134.

Concernant ROGNES, les erreurs matérielles ont été rectifiées pages 96 et 97.

Concernant LE THOLONET, les nouveaux objectifs ont bien été pris en compte et la nouvelle carte intégrée pages 82 et 178.

Concernant TRET, les modifications souhaitées ont été apportées page 170.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 302-1 à L 302-9-1 ainsi que les articles L 302-11, R 302-1, R 302-9 et R 302-10 ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi instituant le droit au logement opposable,

VU la loi 2009-323 du 23 mars 2009 relative à la Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion,

VU la délibération n°2012-A165 du Conseil communautaire du 25 octobre 2012 arrêtant le projet de 2ème PLH de la CPA ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 14 février 2013 ;

Dispositif :

En fonction de ces éléments, vous voudrez bien mes Chers Collègues,

- **PRENDRE ACTE** des avis des communes sollicitées ;
- **ADOPTER** le projet de PLH issu des modifications des communes ;
- **AUTORISER** Madame Le président à transmettre le projet modifié aux Personnes Publiques Associées et à Monsieur Le Préfet.

OBJET : Habitat - Prise en compte de l'avis des communes - Projet de deuxième Programme Local de l'Habitat de la C.P.A. (2013-2018)

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|-----|
| Inscrits | 144 |
| Votants | 127 |
| Abstentions | 2 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 125 |
| Majorité absolue | 63 |
| Pour | 125 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

DE PERETTI François-Xavier

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

MEDVEDOWSKY Alexandre

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



19 FEV. 2013